

CHARENTON-LE-PONT

Commission Ville et HandicapS

RAPPORT ANNUEL
2021

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « VILLE ET HANDICAP S »

INTRODUCTION

Comme chaque année, la Vice-présidente de la commission donne la définition du handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Art L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Elle indique que les freins à l'accessibilité peuvent relever du physique, du sensoriel, du mental, du psychisme, du cognitif et peuvent concerner les personnes de petite taille, dont les enfants, les femmes enceintes, les personnes poussant un landau, un caddie ou portant des objets lourds ou encombrants, les personnes ayant des difficultés pour marcher.

C'est pourquoi, à Charenton, un « S » est ajouté au mot handicapS pour désigner la commission communale d'accessibilité « Ville et HandicapS », instance consultative instaurée par la Loi du 11 février 2005 **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap** pour les communes de plus de 5000 habitants.



Tout le monde peut être concerné à un moment de sa vie. En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'accessibilité participe pleinement au développement durable.

Tout comme pour 2020, l'année 2021 aura été perturbée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, impactant la réalisation des travaux et les actions de sensibilisation programmées.

I – LE RAPPORT ANNUEL

En 2021, la Commission Ville et Handicap s’est réunie le 24 juin 2021 ;

1 - L’AD’AP – Agenda d’Accessibilité Programmée :

Bilan des travaux 2021 et projets 2022 :

Bilan 2021

Quatre chantiers ont eu lieu depuis le début de l’année 2021.

- Le premier projet d’envergure est celui de la réhabilitation et l’extension de la piscine, permettant ainsi l’accès aux personnes à mobilité réduite. Depuis le nouvel accueil situé rue Jean Jaurès, un ascenseur permet d’accéder à une zone vestiaires et de se rendre au petit bassin en tant que nageur. Par ailleurs, les jours de matchs de water-polo, des places en haut des gradins permettront d’accueillir du public en fauteuil roulant. Dans le cadre de cette réhabilitation, tous les aménagements tels que bandes podotactiles, signalétiques ont été pris en compte.
- Les travaux d’aménagement de WC accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés au Rez-de-Chaussée de l’Hôtel de Ville mais également dans deux écoles (Maternelle du Champ des Alouettes et maternelle Valmy)

Années	Lieu et état d’avancement		Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question
2021	Fait	Crèche de l'Archevêché	Créer un chanfrein pour adoucir le ressaut de l'entrée
2022	A faire dans le cadre des travaux d'aménagements des espaces extérieurs	Hôtel de ville	Elargir le trottoir au niveau des escaliers pour permettre un cheminement correct vers l'entrée réservée aux personnes handicapées
2021	Fait	Hôtel de ville	Aménager uniquement le sanitaire du RDC (autres sanitaires réservés au personnel)
2022	A faire pour finaliser le projet	Hôtel de ville	Fourniture d'une BIM mobile ou portative dans le cadre des travaux de réfection d'accueil
2022	A faire pour finaliser le projet	Hôtel de ville	Pose d'une bande de guidage entre l'entrée et l'accueil
2021	Fait	Ecole maternelle Champs des Alouettes	Créer au moins un sanitaire adapté PMR. Déroger pour les autres sanitaires
2021	Fait	Ecole maternelle Champs des Alouettes	Créer des contremarches contrastées dans l'escalier
2021	Fait	Ecole maternelle Valmy	Installer au moins une double porte avec un vantail de 90 cm en entrée
2021	Fait	Ecole maternelle Valmy	Réhabiliter le sanitaire PMR existant (porte ouvrant dans le mauvais sens + équipements non conformes)

Années	Lieu et état d'avancement		Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question
2021	Fait	Complexe télémaco Gouin	Equiper les marches de l'escalier
2021	Fait	Complexe télémaco Gouin	Mettre en place des mains courantes se prolongeant de part et d'autre de l'escalier, des nez de marche contrastés et antidérapants, un éveil à la vigilance en haut des marches et un éclairage de 150 lux pour les escaliers en entrées depuis la rue Jaurès et la rue A. France / /
2021	Fait	Complexe télémaco Gouin	Mettre en place une signalétique complète et continue (panneaux écrits blancs sur noir ou noir sur blanc avec des caractères de taille importante, épais, en relief, à hauteur des yeux, avec icônes, abordables à 1m et bien éclairés) indiquant les vestiaires, piscine, les sorties...

Perspectives 2022 :

Les locaux de la Police Municipale doivent faire l'objet d'un projet de réaménagement. L'accessibilité aux personnes à Mobilité réduite tant pour le personnel, que pour les visiteurs est intégrée au projet. Les études d'esquisse ont été réalisées, une maîtrise d'œuvre doit être désignée pour mener à bien les études techniques et le suivi de chantier.

Dans la liste des interventions à réaliser, de petits aménagements seront effectués ainsi que des réadaptations telles que pose de mains courantes complémentaires, pose de Boucles à Induction Magnétique (BIM) en notre possession aux accueils des bâtiments, réfection de marches contrastées, signalétiques diverses.

2 - Les ERP 5 – Etablissements Recevant du Public :

Les Etablissements Recevant du Public ont une obligation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne les établissements ouverts au public tels que les magasins, bureaux (Poste, Banques, ...), hôtels, etc... qui doivent être accessibles à ce public.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) qui sont non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer, en Préfecture ou à la Mairie, des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Quand la Mairie est saisie, elle étudie les demandes au sein de la Commission ERP5 pour émettre un avis. Elle peut demander des compléments d'informations, faire des recommandations. Les dossiers qui lui sont retournés modifiés, prennent en compte de ses remarques.

En 2021, la commission s'est réunie 6 fois. Huit dossiers de demandes d'autorisation de travaux ont été examinés.

3 – Les IOP - Installations Ouvertes au Public :

Les IOP (Installations Ouvertes au Public), comme les jardins publics, sont également concernées par l'accessibilité et le handicap. Il s'agit d'appliquer, pour des questions de bon sens d'aménagement, les règles d'accessibilité aux équipements de ce type dans la mesure où ces lieux doivent être des lieux de partage d'activités entre tous.

C'est ainsi que des jeux pour enfants en situation de handicap ont été installés au Parc de Conflans, à la demande de la « commission Ville et HandicapS ». Toutefois, nombreuses préconisations, comme les balançoires spécialement conçues pour des enfants en fauteuil roulant, n'ont pas pu se réaliser au regard des contraintes budgétaires.

4 – Vivre son Handicap à Charenton :

1/ Petite enfance : enfants en situation de handicap accueillis en crèche

En septembre 2021, un enfant a été accueilli sur le Multi-Accueil « Petit Château », celui-ci était porteur d'un handicap sensoriel (surdité).

Il entrera à l'école maternelle à la rentrée 2022.

2/ Scolarité Primaire : Rentrée scolaire 2020-2021

Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, reste inchangé pour l'année scolaire 2020/2021, par rapport à l'année scolaire 2019/2020. La référente académique en charge du handicap a identifié 70 élèves dans les écoles publiques à Charenton : 17 élèves sont en classe de maternelle et 53 à l'école élémentaire, notamment en classe ULIS dans les écoles Aristide Briand et Valmy.

Aucun élément sur la scolarisation dans le secondaire.

3/ Temps péri et extrascolaires

Après entretien avec les familles des enfants en situation de handicap (entretien familles/Elu du secteur/Directeur ou Directrice de l'accueil de loisirs/Responsable du service enfance), il peut être décidé d'adapter les activités à l'enfant, assouplir les horaires d'accueil et/ou d'embaucher du personnel supplémentaire pour accompagner l'enfant. Il est de préférence fait appel à du personnel formé (AESH, animateur référent ayant participé à des formations spécifiques internes) pour encadrer l'enfant à différents moments du temps périscolaire (pause méridienne, activités après le déjeuner, mercredis) et pendant les vacances scolaires.

D'autres rendez-vous peuvent être fixés à la demande de la famille ou du Directeur/de la Directrice de l'accueil de loisirs, afin d'assurer un suivi de l'enfant si nécessaire. Les directeurs/directrices d'accueil de loisirs peuvent également être amené(e)s à assister aux équipes éducatives organisées par l'Education Nationale.

L'objectif principal est de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité physique et affective en adaptant de façon personnalisée les activités à son rythme (capacité d'attention, besoins...) tout en favorisant son inclusion dans le collectif.

Les enfants sont inclus dans les différents groupes tout en respectant leur propre rythme et leurs propres besoins. Ils participent aux différentes activités, selon leur choix : activités culturelles, artistiques, sportives, jeux collectifs. Des activités individuelles leur sont également proposées comme la lecture, puzzle, décoration de sac, création d'album photos...

Ils peuvent également accéder à des coins de détente aménagés pour les accueillir. Les enfants ont ainsi pu bénéficier de sorties comme au parc de la Roseraie à l'Hay les Roses, etc... Les accompagnatrices ont permis de répondre aux besoins cognitifs, affectifs, sécuritaires des enfants, de leur donner des limites et des repères.

Accueil des enfants en situation de handicap	Elémentaire			Maternel		
	Valmy	Pasteur	Briand	Cerisaie	Valmy	Conflans
Nombre d'enfant accueillis	5	2	3	2	1	1
Temps d'accueil						
Pause méridienne	4	1	2	2	1	
Mercredis	1					
Vacances	2	2	1	2		1
Type d'accompagnement						
Pause méridienne	3 AESH + 1 animateur	1 AESH	1 AESH + 1 animateur	2 AESH	1 AESH	
Mercredis	1 AESH					
Vacances	2 animateurs	2 animateurs	1 AESH	2 animateurs		1 animateur

4/ Taux d'emploi de la Mairie : les travailleurs handicapés en 2020 – projections 2021

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs. A la Mairie de Charenton, en 2020, le taux d'emploi direct est de 8,15%.

Le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 38 : à Charenton, au 1^{er} janvier 2020, il est de 42, contre 52 en 2019, pour un effectif total rémunéré déclaré au 31 décembre 2020 de 641.

Parmi les 44 travailleurs en situation de handicap, 42 sont employés sur un emploi permanent, 2 ont été recrutés sur un emploi non permanent.

96% sont fonctionnaires sur les emplois permanents et 100% sont en catégorie C.

La dépense en matière de handicap s'élève à 5124€.

La ville reste attentive à l'accueil de personnes en situation de handicap, tant au niveau du recrutement que du personnel en place rencontrant des problèmes de santé pour qui une attention particulière est portée afin de les maintenir dans l'emploi.

5/ Action sociale : Complément Mensuel de Ressources versées aux personnes handicapées

La Ville de Charenton garantit aux personnes en situation de handicap (plus de 50%) des ressources supérieures au seuil de pauvreté. C'est ainsi qu'en 2021, 100 personnes en situation de handicap ont pu bénéficier de 178 € mensuels pour un coût global de 196 294 € assuré par le CCAS.

6/ Le Sport sur ordonnance

Le Sport sur ordonnance a été lancé en 2018 à Charenton. La Ville a été la première municipalité du Val-de-Marne à l'avoir mis en place. Via son CCAS, elle propose gratuitement, pendant un an, le Sport sur ordonnance sur prescription médicale (*Loi 144 du 26/01/2016 - Décret du 30/12/2016*) aux Charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité, d'hypertension artérielle, puis depuis septembre 2020 aux personnes ayant des séquelles de la COVID-19.

En octobre 2021, le dispositif a été étendu aux adolescents afin de les amener à prendre goût à l'activité physique, à accepter leur corps, tout en s'amusant (2 inscrits en décembre).

L'objectif est d'accompagner chaque personne à intégrer dans sa routine des activités physiques et la mise en mouvement au quotidien.

L'Activité Physique Adaptée est assurée par des enseignants APAS (Activité Physique Adaptée et Santé) de l'association VIACTI qui a conventionné avec le CCAS. Elle propose plusieurs types d'actions : ateliers d'APA collectifs ou individuels, à domicile ou en extérieur, événements sportifs gratuits, démarches de sensibilisation et de formation autour de l'APA et du handicap.

Deux groupes Sport sur ordonnance sont constitués :

- de personnes fragilisées physiquement : 1 séance par semaine est assurée par l'association VIACTI,
- de personnes en meilleure condition physique : 1 à 3 séances sont proposées, sous la responsabilité du coach Sport Santé du Service des Sports, a été mis à la disposition du CCAS

Le dispositif Sport sur ordonnance prévoit 50 participants. En février 2021, 38 personnes sont enregistrées pour le Sport sur ordonnance sur les 2 groupes mais elles sont 8 à 10 dans chaque groupe à venir régulièrement aux cours, représentant la moitié des inscrits. Au cours de l'année 2021, les groupes s'étoffent avec une quinzaine de nouveaux entrants, en particulier des seniors attirés par le nouveau cours de sophrologie.

La découverte de disciplines sportives et un accompagnement des coaches visent à encourager les participants à sortir du dispositif et à poursuivre l'activité physique dans un club de leur choix, le but étant de libérer des places. Il s'agit bien d'une passerelle pour pratiquer de l'activité physique et la poursuivre dans un club sportif, voire dans une section Sport Santé Adapté s'il y en a, comme la boxe, l'escrime..., ou de s'inscrire à des activités sportives proposées aux seniors par le CCAS. Pour ceux qui ne se sont pas en capacité physique de sortir du dispositif après un an, une prolongation est possible et une tarification est appliquée (120,00€ l'année pour les personnes imposables, 60,00€ pour les non imposables et 30,00€ pour les bénéficiaires de minima sociaux du CMR de la Ville).

Ce qui motive les charentonnais à s'inscrire au Sport sur ordonnance, c'est la proximité, la pratique d'une activité physique adaptée à leur(s) pathologie(s) et sans jugement de leurs capacités physiques et, pour plus de 50% d'entre eux, le lien social car cela les sort de l'isolement, et la solidarité du groupe.

5 - Sensibilisation :

Des ateliers de sensibilisation ont pu se dérouler dans des classes de CM1 avec l'association ODAAS pour 250 enfants. Des projets pédagogiques et ateliers sont menés par des personnes en situation de handicap, dont des anciens athlètes d'handisport. Ils échangent avec les élèves, les font se mettre en situation (parcours en fauteuil, avec un bandeau sur les yeux...).

Ces actions sont appréciées des enfants et leur permettent de porter un regard différent sur les personnes en situation de handicap, en fauteuil roulant...

10 classes ont bénéficié de ces ateliers en 2021 (6 en 2020). Ceux-ci seront reconduits en 2022.

DATES théorie/pratique		ECOLES /classes/enseignants	
LUNDI 27/09/2021 (avec la partie pratique le lundi 04/10 mêmes horaires)	08h30	Desnos CE2/CM1 Mme Enault	12
	10h00	Desnos CM1/CM2 Mme Zereg	14
	13h45	Desnos CM1/CM2 Mme Marguerie annulé en raison du Covid	16
MARDI 28/09/2021 (avec la partie pratique le mardi 05/10 mêmes horaires)	08h30	Briand B CM1B Mme Rocher	23
	10h00	Briand B CM1A Mr Wagret annulé en raison du covid	23
	13h45	Briand A CM1B Mme Boudrand	23
JEUDI 30/09/2021 (avec la partie pratique le jeudi 07/10 mêmes horaires)	08h30	Briand B Mme Lemainais	22
	10h00	ANATOLE France CM1 Mme Isambert + 5 CM1 de la classe de CM1/CM2 Mme Luis	31
	13h45	VALMY CM1 A Mme Laval	25
VENDREDI 01/10/2021 (avec la partie pratique le vendredi 08/10 mêmes horaires)	08h30	PASTEUR CE2/CM1 M PESCE	11
	10h00	PASTEUR CM1 M DIRIDOLLOU	27
	13h45	BRIAND A CM1A Mme Quéva	23
			250

6 - Le Conseil Local de Santé Mentale :

Composé des Villes de Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice, qui font partie du même secteur psychiatrique, le CLSM a poursuivi ses actions en 2021.

La séance plénière, déprogrammée en 2020, s'est réunie le 29 septembre 2021 autour du thème de l'habitat des personnes souffrant de troubles de la santé mentale. L'ensemble des acteurs a décidé de poursuivre la coopération pendant les 5 prochaines années autour des trois thèmes retenus : le logement, le partenariat et les impacts de la crise Covid sur la santé mentale.

Le poste de coordonnateur, vacant depuis fin décembre 2021 est en cours de recrutement.

La Cellule des situations complexes s'est réunie 2 fois en 2021 (3 en 2020) pour évoquer des situations d'ordre psychique préoccupante.

PERSPECTIVES 2022 :

La Ville est actuellement en discussion avec l'association Handigmatic qui réalise des escape games de sensibilisation aux handicaps dans les communes.

La devise de l'association est de « marquer les esprits pour sensibiliser aux handicaps ».

Les escape games se traduisent par des mécanismes sophistiqués autour d'énigmes rendant le jeu attrayant pour aborder les différents aspects du handicap de façon ludique : difficultés d'élocution, braille, langue des signes, troubles cognitifs, etc.

Les objectifs de Handigmatic sont :

- De répondre aux enjeux du handicap et de la RSE
- Mieux interagir avec les clients et les collaborateurs en situation de handicap
- Dynamiser la stratégie événementielle
- Renforcer la cohésion d'équipe
- S'inscrire dans une sensibilisation ludo-pédagogique
- Bénéficier d'un dispositif mobile et d'une offre sur-mesure
- Bénéficier de conseil sur l'évolution des pratiques

Par ailleurs, un forum autour des enjeux de la Prévention, du Sport et de la Santé est en projet pour l'automne, avec la volonté d'organiser un dépistage du glaucome, du diabète, un bilan audition etc...